

Ouest-France
24-25 juin 2017

Pays de Vie - Pays de Monts

Port-Brétignolles met le cap sur la

Pays de Vie — Le projet, chiffré à 42 millions d'euros, a passé une étape importante, jeudi. Six ans après, le préfet doit se prononcer sur une nouvelle enquête publique.

Pourquoi ? Comment ?

Que s'est-il passé jeudi soir ?

Les élus de la communauté de communes se sont prononcés sur le projet de port de plaisance, à Brétignolles-sur-Mer. Et oui, il concerne désormais les quatorze communes du pays de Saint-Gilles, puisque le dossier est devenu communautaire, en 2015.

Résultat : lors de ce conseil, les élus ont à la fois approuvé le projet et le dossier d'enquête publique qui sera envoyé, dès lundi, en préfecture. Seuls Thierry Biron, de Brétignolles, et Jean-Pierre Costes, de Saint-Hilaire, ont voté contre.

Est-ce une étape importante ?

Oui parce que ce qui va suivre sera décisif.

Pour rappel, ce projet de port date des années 2000. Un sujet très polémique qui n'a, depuis, cessé d'opposer pro et anti-port. Une première enquête publique, en 2011, avait atteint une participation record, avec plus de 5 200 avis recueillis. Elle avait débouché sur sept avis négatifs des commissaires-enquêteurs.

Depuis, la mairie de Brétignolles a revu sa copie. Le projet se chiffre désormais à 42 millions d'euros (contre 35 millions d'euros à l'époque). C'est ce second dossier qu'elle déposera lundi.

Que va-t-il se passer maintenant ?

C'est au préfet de décider de la mise



Le projet de port de plaisance, à Brétignolles-sur-Mer, se compose de deux bassins d'une capacité de 915 anneaux.

en enquête publique. Suspense...

Christophe Chabot, le maire de Brétignolles, également président de la communauté de communes, se veut confiant car des réunions de préparation du dossier avec la préfecture ont déjà eu lieu. « La préfecture dispose de cinq mois pour organiser une enquête publique, on l'espère pour la fin 2017 ou début 2018. »

Du côté des anti-port, on estime que le préfet pourrait refuser cette enquête publique car le projet ne serait pas « substantiellement » différent du premier.

Reste désormais à savoir qui décidera. Le préfet, Jean-Benoit Albertini,

vient en effet de quitter ses fonctions en Vendée et le nom de son successeur n'est pas encore connu.

Y a-t-il eu débat ?

Pas vraiment. Tout d'abord les rangs du conseil communautaire étaient assez clairsemés (32 présents sur 47 élus). Et puis, le sujet intéresse surtout localement. Comme l'a fait remarquer Jean-Pierre Costes, élu d'opposition à Saint-Hilaire, « le public ne s'est pas passionné pour ce débat » lors des réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation, hormis « à Brétignolles. C'est avant tout un projet de Brétignolles et les gens ne sentent pas que c'est

un projet communautaire ».

Jeudi, le débat s'est donc aussi résumé à des échanges entre élus de Brétignolles, d'un côté le maire, Christophe Chabot, et de l'autre l'élue d'opposition, Thierry Biron. Il a été question de plan local d'urbanisme, de recours judiciaire sur la vente d'un terrain, du développement du port de Saint-Gilles.

Conclusion de Christophe Chabot : « Je n'ai pas l'ombre d'un doute sur le fait qu'il y aura des recours. » Réponse de Thierry Biron : « Sur l'enquête publique, vous aurez du fil à retordre. »

Marylise KERJOUAN.